

Monsieur Coutant n° 1

Monsieur Briastre n° 2.

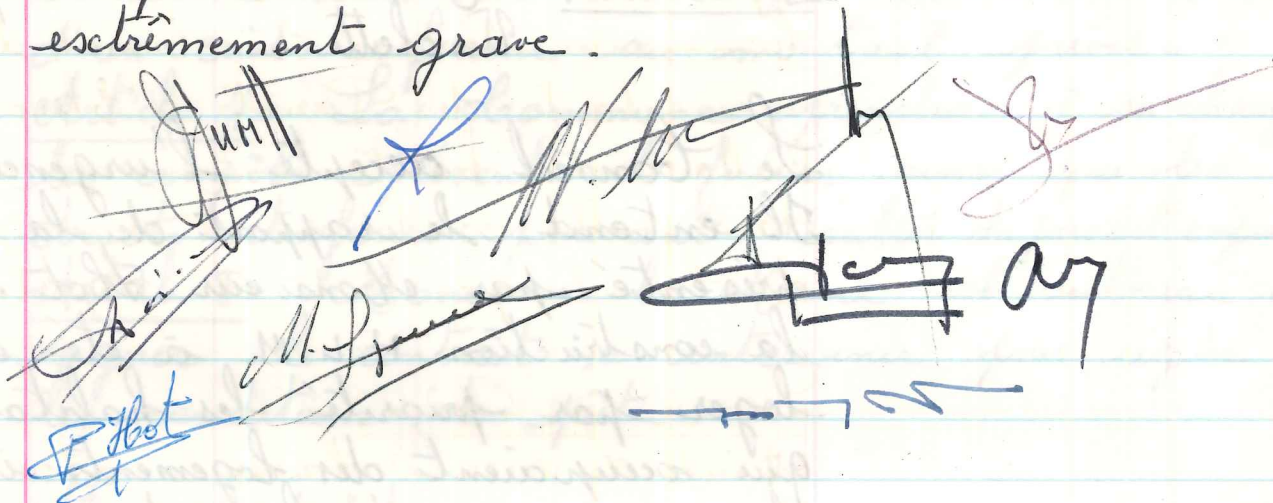
et de ne pas se réunir pour ces deux attribu-
tions là, qui sont irrévocables.

Le Conseil entend une communication sur la
situation actuelle des écoles et approuve la propo-
sition de voirie intérieure, raccordant la
voirie de l'école à la voirie publique.

Cette route aura 4 mètres de large et sera
à l'intérieur du périmètre de l'école.

Elle débouchera en sifflet sur le chemin Herbeux
de manière à permettre l'accès des gros
porteurs de fuel.

Le Conseil entend une communication sur
la panne d'eau consécutive à un accident
extrêmement grave.



Compte-rendu de la Réunion du Conseil
Municipal du 8 février 1969 à 21 heures.

Le huit février mil neuf cent soixante neuf à
vingt et une heures, le Conseil Municipal de la
Commune de Bennecy, régulièrement convoqué, s'est
réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la
présidence de son Maire.

Étaient présents : M.M. Judith et Gilbert et adjoints,
Violette, Gilles, Cumant, Rice, Goudy, Legrand,
Croufflet, Chaugenet, Roy, Louet, Fbot, Robert Maire.

Pouvoirs : M. Rabier à M. Gilles
M. Dhont à M. Chaugenet

Secrétaire : M. Goudy.

L'assemblée rend un hommage particulier à Monsieur Georges Beaulieu, Conseiller Municipal, décédé accidentellement le 13 décembre 1968.

Approuve le compte administratif de l'année 1967, conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal
 et approuve le budget Supplémentaire présenté par le Maire et préparé par la Commission des Finances, qui s'élève à 1.402.073,08 francs en recettes et dépenses

3-69-2. Prend connaissance de la demande présentée par la Caisse des écoles de Ballancourt.
 et après discussion, il est décidé de demander à la Commission Scolaire du Conseil de siéger avec les représentants des Parents d'Élèves du Collège de Ballancourt, habitants Mennecey, afin de déterminer dans quelles conditions et sur quelles bases l'aide du Conseil pourrait être apportée.

Dossier 3-69-4;

Arrêt de cars scolaires - Accord -

Renvoyé pour exécution au contrôle de la Commission des Travaux.

Rapport 1-69-1;

et après avoir pris connaissance de la lettre de la Société Rivaud, concernant l'étrévenue du Bois Chapet.

Le Conseil approuve les décisions qui ont été prises pour la réception de cette voie, et enregistre le règlement de 12.250 francs de cette Société à titre de participation.

Rapport - 1-69-2 -

et après examen des paramètres et de la lettre du 23 décembre de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage,

Le Conseil est d'accord pour subir l'augmentation de 0,6559 à 0,7119 -

Sont intervenus : M. H. Roy - Lœuet et Chaugenet

Préfecture de l'Essonne
N° de l'Administration
communale - 1^{er} Bureau
N° 1435 - Vu et approuvé
Conseil. Essonne le 4 mars
1969 - Le Préfet: signé
illisible

Dossier - 1. 69 - 3.

Le Conseil prend note de la lettre du 31 janvier 1969 de M. Carisco proposant un prêt de 50.000 frs. au taux de 6,75%, pour une durée de 6 ans. Il décide de donner son accord à cet emprunt, charge le Maire de le réaliser, et, lui demande de chercher un autre emprunt de 50.000 frs complémentaire.

En effet, il estime que le ravalement de l'école des filles s'élèvera à 110.000 francs environ. Le ravalement pourrait être fait en 2 tranches et le Conseil charge sa Commission des Travaux, de désigner un métreur qui fera l'estimation, de procéder à l'agrément des entreprises et à la préparation du dossier d'appel d'offres, étant entendu qu'ensuite, avant l'appel d'offres de lui-même, le dossier reviendra en séance du Conseil Municipal pour être approuvé.

Rapport - 1. 69 - 4

Le rapport présenté par Monsieur Rice sur la proposition de Monsieur Girault, comporte une prospection auprès des électriciens pour le service de la Commune durant l'année 1969, étant entendu que l'échelle peut être prêtée et que les lampes sont fournies.

Le résultat de la prospection sera confié à la Commission des Travaux qui en rendra compte en séance du Conseil, dans les mêmes conditions que pour l'école.

1. 69 - 5

Demande de Garantie pour la construction de 164 logements à la Jeannotte, présentée par la Société d'H.L.M. de l'Essonne pour 10.300.000 frs remboursables en 40 ans, au taux de 2,60%, déterminant une annuité de 436.720 frs. Par appel nominal, le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Dossier 2. 69 - 2.

Lot Equipement électromécanique du Château d'eau

Le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre du 23 janvier, de la Direction Départementale de l'Agriculture, approuve le marché proposé pour un montant de 31.750 francs à intervenir avec la Société Electrohydraulique Industrielle et Télécommandés, donne tous pouvoirs au Maire pour ce faire

Observation de M.M. Gaudy et Lauet, qui souhaitent que ces travaux soient réalisés très rapidement étant très inquiets sur les possibilités de distribution d'eau dans la commune, si l'été se montre particulièrement chaud.

2. 69-2

Le Conseil approuve l'aménagement du carrefour de la rue Canoville et de la voie nouvelle.

Rapport 2. 69-3. Présenté par Monsieur Lauet.

Le Conseil adopte toutes les conclusions de ce rapport et demande au Maire de faire faire l'étude de la nouvelle conception du Stade dans le cadre des données de ce rapport, de la chiffrer et de la soumettre à une prochaine réunion

Rapport 2. 69-4:

Par Monsieur Gaudy sur l'état d'avancement des travaux du Gymnase, qui sont suivis par la Commission des Travaux. et la demande de M.M. Legrand et Violette, la Commission se préoccupera de la capacité de la fosse prévue au Gymnase dans les travaux supplémentaires. Le Conseil donne tous pouvoirs à la Commission qui doit s'occuper de chiffrer la dépense

2. 69-5.

Le Conseil décide d'approuver la convention d'entretien avec les Etablissements Maubry, pour une somme de 1.570 francs par an

T.V.A. incluse soumise à révision, comportant 8 visites de septembre à avril, avec 2 révisions complètes pour chaque brûleur.
Et approuve l'observation de M. Legrand sur la réfection, non pas de la cheminée, mais des éléments intérieurs du foyer.

2. 69. 6.

Le Conseil entend le compte-rendu de la Commission des travaux par M. Goudy il approuve les décisions qui ont été prises concernant l'École de la Jeannotte, et les dispositions que le Maire a cru bon de prendre pour l'équipement en gaz des cuisines (bouteilles de 13 kg) et électricité pour le chauffe-eau, dans les appartements des instituteurs.

2. 69. 7.

Les Portes de Paris, le Conseil approuve le projet présenté en son temps par l'architecte des Bâtiments de France, prend connaissance de l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et autorise le Maire à notifier ce projet aux intéressés qui auront 60 jours pour donner leur avis.

Passé ce délai et sans accord amiable, le Conseil décide d'entamer la procédure d'expropriation pour les emprises nécessaires.

Demande de M^r. Gilles

Le Conseil approuve la pose d'un grillage sur toute la partie par laquelle des individus s'introduisent dans cette propriété il est entendu que le chaperon sera refait par le personnel communal, étant donné que les dégradations sont de notre fait.

Rapport 2. 69. 8.

Commission de la Voirie : rapport d'activités.

2. 69. 9.

important
révisions
sur la
des
la
il approuve
ant
s que
équipement
électricité
ments des

Compte - rendu de la proposition de Monsieur
l'Ingénieur des T. P. E. de la Sub-division qui
propose de confier pour 30 000 frs le marché
de la canalisation d'assainissement du Gymnase.
Après avoir entendu les observations de M.M.
Legrand et Violette, qui font part de la nécessité
de rattacher l'évacuation du vestiaire - douche
actuel sur cette canalisation, et de la surprise
désagréable qu'ils ont eu de voir que nous
avons pour ce vestiaire une fosse de 4 personnes,
au lieu de celle pour 10 prévue.
Le Conseil unanime autorise le Maire à
passer ce marché, et dit que la dépense sera
en section extraordinaire, au titre de la
construction du Gymnase.

ue le
itecte
ur le
t
aux
ner leur
le
d'expropria-

3. 69-3.
Le Conseil entend une communication concernant
les difficultés de chauffage à l'école maternelle.
Le Maire signale qu'avec une température
normale au primaire, on n'arrive pas à
obtenir, qu'elle que soit la température
extérieure, plus de 14° le matin dans les classes.
L'Entreprise a été mise devant ses responsabilités,
- Changement des radiateurs, en cours.
- 2 départs de la Chaudière
- système de calorifugage
sont à réaliser selon les résultats.

lage sur
lus s'en-
ndu que
communal,
notre

Rapport 4. 69-1.
Rapport de Monsieur Girouflet pour la Commission
d'Hygiène - Accord.

ités.

4. 69-2.
Délibération demandant une enquête d'utilité
publique pour la mise en service du Château
d'eau.
Le Conseil donne un avis favorable.

Rapport 4-69-3.
Commission de Sécurité du 20 janvier,
concerne la pose d'un poteau d'incendie au

Vue et approuvée sans engage-
ment en ce qui concerne l'attri-
bution de la subvention d'écou-
lement, réserve que le financement
intégral soit assuré, et dont
entendu que ce projet est
susceptible de recevoir l'aide
financière du Service départe-
mental d'Équipement si les
moyens définitifs et P.V. de
réception approuvés à cette opéra-
tion parviennent à la
Préfecture avant la fin de
l'exercice en cours.
Corbil. Lezennes, le 29 juillet 69,
Le Préfet

Groupe Scolaire de la Jeannette par la S.L.E.F.
et l'acquisition de matériel

M^r: Changenet représentant de M^r: Dhont fait part
de deux observations, sur les dispositions à prendre
au Clair Logis en cas d'incendie d'une part,
et d'autre part, sur le matériel de protection
du Groupe Scolaire

Le Maire répond qu'il a prévu un rendez-vous
avec le Commandant Savelli pour voir le cas
du Clair Logis et faire la tournée des Ecoles
et des points durs de Mennecey, avec l'Inspecteur
Départemental.

Il confirme au Conseil qu'il a pris toutes les
mesures de Sécurité suffisantes (bien que provisoires),
pour permettre l'occupation immédiate des nouveaux
locaux scolaires.

4.69-4. Le Maire rend compte de la visite effectuée
par les Ponts et Chaussées et la Commission
d'Hygiène de la Commune au Domaine du Bel-Air
on a été à même de constater que les matières
n'étaient pas traitées par les installations du
Domaine, et que les mauvaises odeurs étaient
dus à ce fonctionnement défectueux.

Le Maire a écrit à la Société Rivaud et au
Cabinet Buscaglia pour attirer leur attention
sur cet état de chose, et le Conseil faisant siennes
les conclusions de la Commission délibère en ce
sens, afin que les habitants de ce nouveau
quartier de Mennecey ne soient plus incommodés.

4.69-5. Le Conseil prend connaissance de la lettre
542, du 13 janvier, concernant l'inspection des
animaux et des denrées d'origine animale dans le
ressort de la Commune

Il délibère pour que les contrôles en 1969 soient
assurés d'une manière plus fréquente et que la
vérification du vétérinaire soit signalée à la
Mairie, prouvant ainsi que le service est
bien rendu

Questions diverses:Zone Pavillonnaire

Le Conseil entend une communication de la Commission spécialisée: MM. Violette, Cirouflet et Cumant.

Monsieur Cirouflet déclare être en désaccord avec les dispositions qui ont été prises à la dernière assemblée générale, regrettant le plan d'urbanisation qui avait été établi par Mademoiselle D'Herbez de la Tour.

Monsieur Changenet demande si il y aura un jardin d'enfants

Le Maire répond qu'il fallait un projet simple pour aller vite.

Evidemment la perfection pouvait être atteinte, mais au bout d'un délai trop long au gré des intéressés.

Le Conseil autorise ses représentants à poursuivre leur travail au sein de cette association

Paris - Nice

Le Conseil note le passage de la course cycliste Paris - Nice.

Constructions

Le Conseil est informé que la construction des 19 pavillons au Chemin Herbeux a été accordée avec les conditions imposées par lui

Remerciements

Le Conseil prend note de la lettre de remerciements de Monsieur Ferrand, Ingénieur E. D. P. Subdivisionnaire

Voirie

Le Conseil entend 2 notes de M. Dhont, transmises par M. Changenet qui s'y associe.

- Une concernant le mauvais état du bas de la rue Jean-Jaurès

- L'autre concernant le stationnement unilatéral alterné

Le Maire répond que la seule formule est évidemment de faire accélérer les travaux, il va s'y employer dès lundi.

Pour le stationnement, le Garde-Champêtre a des instructions très précises et des papillons à cet effet.

Le Conseil entend une communication sur un projet de construction par la société Levitt.

Le Conseil prend note du calendrier des Fêtes

Le Conseil approuve la réception provisoire de l'éclairage public, Avenue Villeroi, par la Commission spécialisée

Le Conseil entend avec stupéfaction, la prise de position de la Ville de Paris pour le stationnement le long des Aqueducs de la Vanne et du Loing.

Prefecture de l'Essonne.
Direction de l'Administration Communale
3^{ème} Bureau

N^o. 1309 Corbel. Essonne
Vu le 26 février 1969
Le Préfet. Pour le Préfet
et par Délégation

Le Directeur de l'Administration Communale
Signé H. H. H.

Désignation des Architectes chargés de l'édification de la Jeannotte.

Vu sa précédente délibération du 11 Mars 1967 approuvée le 24 mai 1967, sous le numéro 3740, donnant

le pouvoir au Maire de signer tous contrats présentés, tous contrats à intervenir pour l'édification du groupe scolaire "La Jeannotte".

Vu le contrat passé avec les Architectes auteurs du projet, le 6 Mars 1967, approuvé le 22 Mars 1968, sous le numéro 01722.

Dans un but de précision et de régularisation des actes passés ;

- Désigne nommément M^{rs} Jouven et Phelauzat, en tant qu'architectes coordinateurs ; et M^{onsieur} Rameau en tant qu'architectes d'opération,

- Dit que les honoraires seront réglés dans la limite des marchés approuvés, soit 1.844.773 frs 73.

Les sujets étant épuisés la séance est levée à deux heures du matin.

